

**COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES****Séance du vendredi 22 mars 2024**


---

Date convocation : 18 mars 2024	<i>vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 20h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL</i>
<b>Membres en exercice : 10</b>	<b>Présent(e)s :</b> Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Fanny JACQUART, Rémy MONET, François ROUYEYROL, Patrick ROY
<b>Présents : 9</b>	
<b>Votants : 10</b>	<b>Absent(e)s et représenté(e)s:</b> Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
<b>Pour : 10</b>	<b>Excusé(e)s:</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>Absent(e)s:</b>
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Secrétaire de séance:</b> Jean-Claude AUBERLET

---

**Objet: Travaux de peinture au logement de l'école et à l'accès pour un montant de 495,00 euros**

Le Maire informe l'Assemblée qu'à la suite du départ du dernier locataire occupant le grand logement au-dessus de l'école, il convient de repeindre un mur, et, par l'occasion de poursuivre l'opération sur la totalité de l'accès du couloir jusqu'à la porte d'entrée pour un montant de 495,00 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour les travaux de peintures au logement de l'école et à l'accès pour un montant de 495,00 euros tels qu'exposés ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et les actes inhérents à la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.  
Le Maire,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en S/Préfecture

le 28/03/2024

et publié ou notifié

François Rouveyrol

 

Préfecture

Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
048-214800195-DE\_034\_2024-DE